

Agreste Centre

ANALYSE ET RESULTATS

N° 2014-AR20

Juin 2014



En région Centre, la forêt couvre 886 000 hectares, soit 22 % du territoire régional. La région est moins boisée que la moyenne France qui est de 27 %. Par contre, près de neuf hectares sur dix appartiennent à des propriétaires privés contre 75 % au niveau national. Production de bois, territoire de chasse, espace de loisirs ou réservoir de biodiversité, la forêt répond à différents besoins. La propriété forestière tient donc une grande importance dans l'aménagement de l'espace régional.

Près de 59 000 propriétaires privés possèdent des forêts d'au moins un hectare. Ils détiennent au total environ 768 000 hectares. Ce sont ces propriétés qui ont fait l'objet de l'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012.



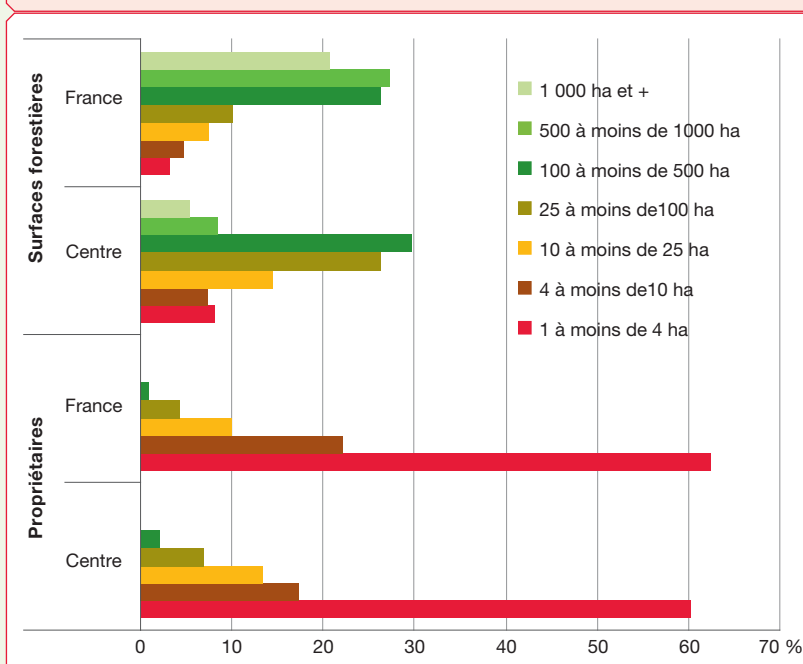
En région Centre, neuf hectares de forêt sur dix sont privés

De nombreux propriétaires sur des petites surfaces

Nombreux sont les propriétaires privés, 60 %, à posséder une forêt dont la taille n'excède pas quatre hectares. L'ensemble de leurs forêts pèse peu, seulement 8 % de la forêt privée régionale. A l'inverse, 2 % des propriétaires forestiers détiennent 44 % de la forêt privée de la région. La taille moyenne d'une propriété forestière en région Centre est plus élevée qu'au niveau national, elle se situe autour de 13 hectares contre 9 hectares.

La région Centre compte de plus grandes propriétés. Alors que, France entière, 29 % des surfaces sont détenues par des propriétaires possédant 100 hectares et plus, en région Centre, cette proportion atteint 44 %. Les surfaces forestières sont le plus souvent des propriétés de taille moyenne à grande (56 % des surfaces sont incluses dans des propriétés de 25 à 500 hectares).

Répartition des propriétaires et des surfaces forestières par taille de propriété en 2012

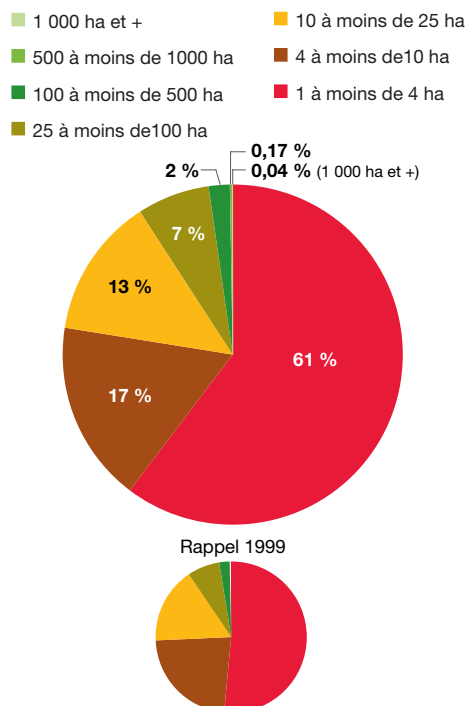


Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée en 2012



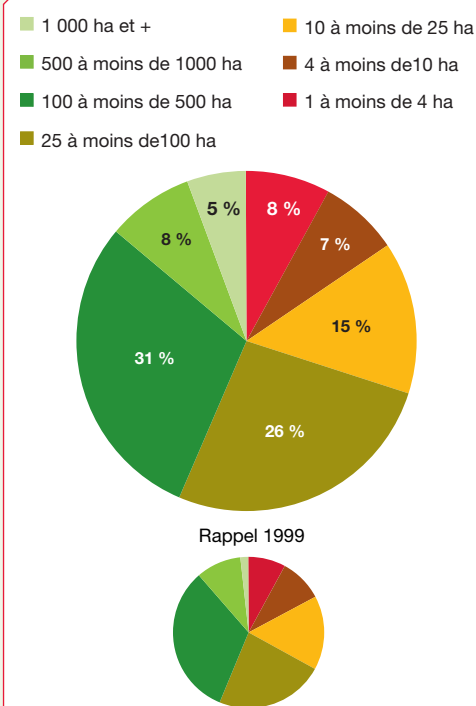
Forêt privée 2012

Répartition des propriétaires par surface de propriété en 2012 en région Centre



Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Répartition des surfaces forestières privées par taille de propriété en 2012 en région Centre



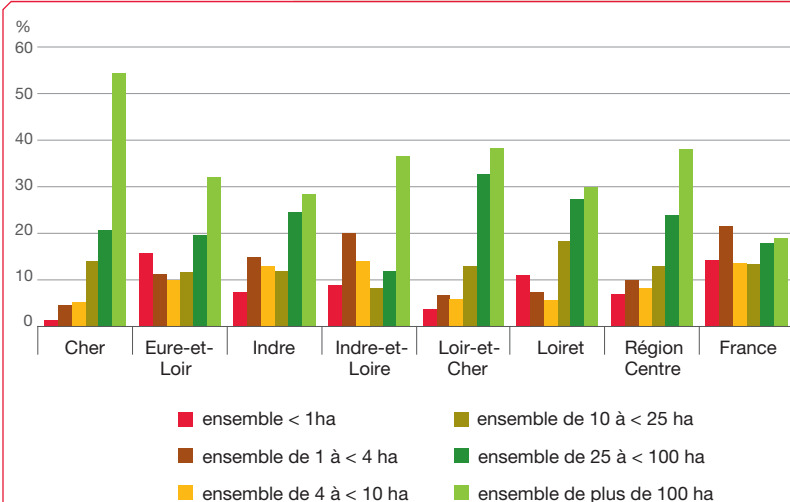
Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Une forêt assez peu morcelée

La structure de la propriété forestière a peu évolué entre 1999 et 2012. On constate seulement une part légèrement plus importante des petits propriétaires, mais sans incidence sur les surfaces concernées. Plus de 60 % des surfaces forestières privées sont intégrées à des parcelles de plus de 25 hectares d'un seul tenant. Et quel que soit le département, la part des îlots forestiers de cette taille est supérieure à celle observée au niveau national qui n'est que de 37 %. Toutefois, des

disparités départementales existent. Dans le Cher, la majorité des surfaces boisées se situent dans des ensembles de plus de 100 hectares, tandis que les forêts de l'Eure-et-Loir sont plus éclatées : 16 % des surfaces boisées font partie intégrante d'ensembles de moins d'un hectare, tout comme au niveau national. Toutefois, même dans ce département, la proportion de surfaces boisées de 25 hectares et plus (52 %) est supérieure à celle constatée au niveau national (37 %). Tant en nombre qu'en surface concernée, près de la moitié des premières acquisitions de parcelles boisées en région Centre se sont faites par un achat. Au niveau national, la proportion est de 36 % de propriétaires et ils détiennent 39 % des surfaces. La proportion de propriétaires ayant acheté des surfaces forestières au cours des dix dernières années est quasiment le double de celle constatée au niveau national, 13 % en région Centre contre 7 % France entière. Un tiers de ces acheteurs ont effectué cet achat pour réduire le morcellement, ce qui explique que celui-ci soit moindre en région Centre. L'héritage et la donation sont les autres modes de première acquisition. Dans ce cas, la parcelle d'origine est souvent partagée, ce qui limite la taille du lot attribué à chaque bénéficiaire.

Répartition des ensembles boisés d'un seul tenant selon leur surface en 2012



Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée en 2012



Des peuplements variés et une progression des futaies de feuillus

Entre 1999 et 2012, les propriétaires ont travaillé à l'amélioration de leurs peuplements puisqu'on constate une progression des peuplements en conversion vers la futaie feuillue, des éclaircies de taillis et l'abandon progressif du taillis sous futaie. L'extension

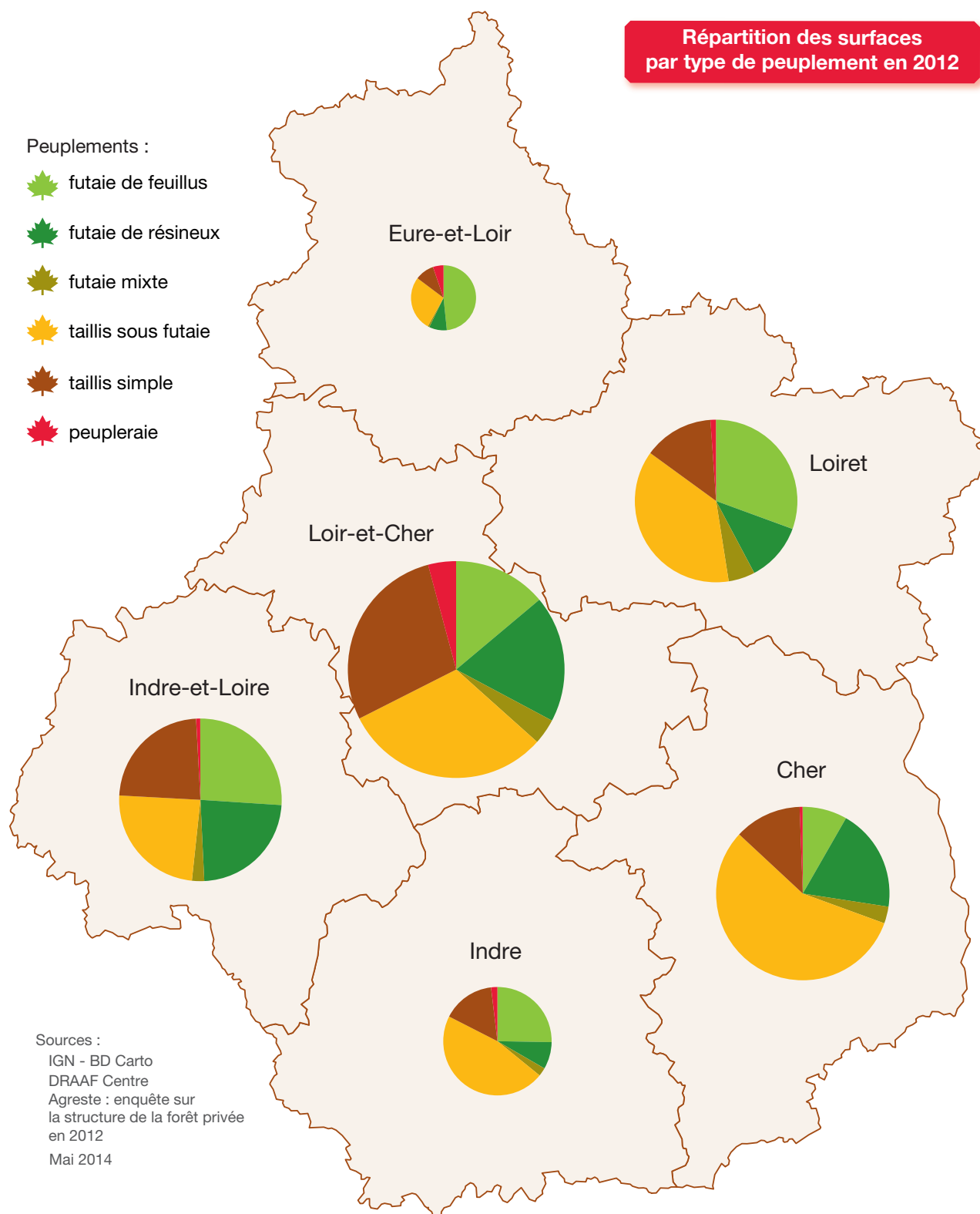
des futaies de résineux est, quant à elle, liée au boisement de terres agricoles ou à du reboisement. Cette démarche a pour objectif une valorisation accrue des bois et une meilleure gestion, surtout dans les grands domaines.

Forêt privée 2012

Répartition des surfaces par type de peuplement en 2012

Peuplements :

-  futaie de feuillus
-  futaie de résineux
-  futaie mixte
-  taillis sous futaie
-  taillis simple
-  peupleraie



Sources :

IGN - BD Carto
DRAAF Centre
Agreste : enquête sur
la structure de la forêt privée
en 2012
Mai 2014



Forêt privée 2012

Document de gestion

Les documents de gestion sont les garanties d'une gestion durable de la forêt. Ces documents peuvent prendre plusieurs formes : plan simple de gestion (PSG) agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour les forêts de plus de 25 ha, règlement type de gestion élaboré par les coopératives ou des expert forestiers pour les forêts comprise entre 10 et 25 ha et le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) suivi par le propriétaire volontaire pour les plus petites surfaces. En 2012, 90 % des propriétaires ne disposent d'aucun de ces documents en région Centre du fait de la petitesse de leurs surfaces, mais ils représentent tout de même près d'un tiers des surfaces forestières privées. Pour les autres, il s'agit principalement de plans simples de gestion, les autres documents étant assez peu utilisés. Concernant l'adhésion à la certification gestion durable (PEFC, FSC), PEFC est la plus couramment adoptée par les propriétaires privés. Elle ne concerne que les grands domaines forestiers qui l'ont adoptée dans le cadre de leur stratégie économique de vente de bois (pour 57 % d'entre eux).

Les parisiens propriétaires de 15 % des forêts

Les propriétaires forestiers privés sont plutôt âgés, avec une moyenne d'âge de 64 ans, stable par rapport à 1999 et identique à la moyenne nationale. Ils vivent majoritairement dans des petites communes, 57 % habitent une commune de moins de 2 000 habitants. La plupart des propriétaires (94 %) ont leur résidence principale ou secondaire à moins d'une heure de leur forêt. Phénomène régional, la proximité de Paris fait que 15 % des surfaces appartiennent à des propriétaires habitant Paris et sa petite couronne. Ils détiennent même près d'un quart des surfaces des forêts de plus de 100 hectares. Les propriétés des parisiens se distinguent ainsi par leur taille, qui est en moyenne de 84 hec-

tares, alors qu'elle est de 13 hectares pour l'ensemble des propriétaires de forêts privées en région Centre.

Près d'un quart des propriétaires forestiers exercent ou ont exercé une activité agricole. 61 % sont à la retraite. Au niveau national, cette proportion atteint un tiers des propriétaires. Rares sont les propriétaires qui travaillent dans le secteur forestier : leur part est passée de 8 % en 1999 à 1 % en 2012. Si le nombre de patrons d'industrie et cadres supérieurs du privé propriétaires de forêt diminue, les surfaces qu'ils possèdent ont augmenté, passant de 11 % à 17 % durant la même période.

Des propriétaires attachés à leur forêt et impliqués dans sa gestion

Posséder une forêt n'est jamais neutre. Qu'elle rappelle des souvenirs, qu'elle soit un patrimoine transmis de génération en génération ou le fruit d'un travail pour une future transmission, les propriétaires forestiers sont très attachés à leur forêt. L'attachement affectif est la motivation de 68 % d'entre eux. La chasse est également citée comme une attente importante pour 36 % des propriétaires. Finalement, la production de bois est l'objectif pour seulement un petit quart d'entre eux.

Plus de la moitié des propriétaires assurent eux-mêmes à la fois la gestion sylvicole et la gestion des travaux de leur forêt, ce qui représente 51 % des surfaces, et 12 % d'entre eux s'occupent uniquement de la gestion sylvicole, soit 14 % des surfaces. Un tiers des propriétaires ne s'occupent ni de l'une ni de

l'autre, soit 34 % des surfaces. Seul un propriétaire sur cinq ne gérant pas lui-même sa forêt en délègue la gestion à un tiers ; ils représentent 60 % des surfaces non gérées directement par le propriétaire. La gestion des plus grandes propriétés forestières est généralement confiée à des experts forestiers libéraux ou d'autres personnes qualifiées, les plus petites sont prises en charge par des membres de la famille. Près de 105 000 hectares, soit 13 % de la forêt privée, ne sont pas gérés du tout. Deux tiers des propriétaires forestiers gèrent leur forêt sans outil d'aide au développement forestier, c'est-à-dire sans avoir recours à un expert, à une organisation professionnelle, sans lire de revue spécialisée, etc. Ils ne représentent cependant que 21 % des surfaces, ce sont donc plutôt les petits propriétaires.

Une grande partie du bois est encore sous-exploitée

Au cours des cinq dernières années, la récolte de bois, estimée à près de 10 millions de m³ dont près de huit vendus aux professionnels en 2012, est en hausse par rapport à 1999. Sur la même période, 55 % des propriétaires, détenant 19 % des surfaces n'ont réalisé aucune récolte (en 1999, 48 % des propriétaires détenant 21 % des surfaces). Une bonne moitié des propriétaires (52 %) estiment que leur bois est suffisamment exploité, 38 % qu'il est sous-exploité, et ce sont plutôt les petits propriétaires. Les 10 % restant ont déclaré ne pas savoir. Les raisons évoquées pour justifier la sous-exploitation sont le plus souvent liées au manque de

temps ou de connaissance de la filière, mais l'objectif de privilégier la chasse est également souvent mentionné comme un frein. Les difficultés d'accès concernent plutôt les plus petites surfaces. Le faible niveau des prix ou les contraintes réglementaires sont plus souvent mises en avant sur les propriétés de taille plus importante.

En région Centre, une plus grande mobilisation du bois est donc possible, même si celle-ci est meilleure que sur l'ensemble du territoire français : France entière, ce sont 51 % des propriétaires détenant 29 % des surfaces qui n'ont pas récolté durant les cinq dernières années.



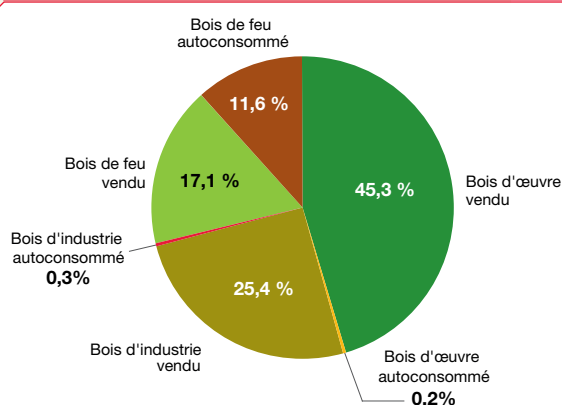
Le bois davantage vendu aux professionnels

Les propriétaires exploitent de moins en moins leur bois eux-mêmes : en 1999, 30 % des surfaces étaient auto-consommées ou vendues directement à des particuliers, cette part est tombée à 23 % en 2012. La vente exclusive aux professionnels s'est développée, la part de surfaces concernées est passée de 7 % en 1999 à près de 20 % en 2012. Cette tendance, observée également au niveau national, est plus particulièrement marquée en région Centre. En effet, la typologie des propriétaires a changé. La part des retraités diminue chez les propriétaires forestiers, tant en nombre qu'en surface. Or, disposant de davantage de temps, cette population exploite plus facilement le bois directement. Il y a également moins de propriétaires issus du milieu professionnel forestier. Par ailleurs, les catégories socio-professionnelles supérieures sont de plus en plus présentes (25 % des surfaces, contre 17 % en 1999). L'éloignement des propriétaires fores-

tiers de leurs parcelles est également un facteur important dans ce phénomène de délégitimation de l'exploitation des bois. Autre explication, Les particuliers réalisent de moins en moins eux-mêmes leurs coupes de bois de chauffage et les confient aux professionnels.

Forêt privée 2012

Destination des bois récoltés au cours des cinq dernières années



Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Le bois de la région Centre est de bonne qualité. Ainsi, le bois d'œuvre représente près de la moitié du bois récolté tandis que la part du bois de feu atteint près de 30 %. Le bois d'industrie ne représente que 25 % du bois récolté sur les 5 dernières années. L'autoconsommation de bois de feu concerne 12 % du volume global. La vente aux particuliers représente 9 % des volumes vendus, et près de la moitié des ventes aux particuliers est destinées à l'énergie (48 %).

La chasse devient de plus en plus commerciale

Les surfaces destinées à la chasse ont peu évolué entre 1999 et 2012, mais elles s'orientent vers une chasse commerciale. En 2012, les locations de chasse avec bail rémunéré occupent 28 % des surfaces, elles en concernaient 26 % en 1999, soit 13 600 hectares supplémentaires. Cette extension s'est faite au détriment de la chasse personnelle ou entre amis qui est malgré tout encore très présente, avec 59 % des surfaces forestières privées. Certaines de ces chasses à usage exclusif du propriétaire pourraient d'ailleurs être considérées comme commerciales puisqu'elles sont parfois l'occasion de négocier des contrats, en Sologne et Brenne en particulier. Le développement de la chasse commerciale s'explique par plusieurs facteurs : la faiblesse de la rémunération du bois, la proximité de la région parisienne, l'existence de vastes domaines dans de grands ensembles boisés et l'éloignement croissant des propriétaires.

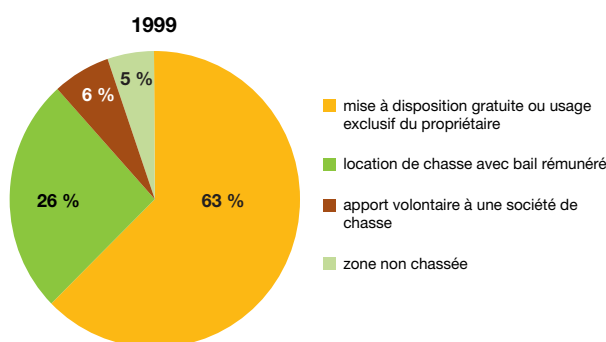
Les dégâts de gibier concernent 9 % des propriétaires forestiers, principalement le fait du gros gibier et en premier lieu les chevreuils (8 %), suivis des cerfs (2 %) et des sangliers (1 %). Près d'un tiers des propriétaires de

plus de 25 hectares sont confrontés à ces dégâts, alors qu'ils n'impactent que 7 % des propriétaires de moins de 25 hectares. Les dégâts dus aux cerfs touchent un quart des propriétaires de plus de 100 hectares.

Au total, 3 % des propriétaires forestiers de la région jugent insupportables ces dégâts de gibier, qualificatif employé par 11 % des propriétaires de plus de 100 hectares.

L'existence d'un plan de chasse cervidés concerne les trois quarts des surfaces. Parmi celles-ci, les trois quarts des plans sont réalisés entre 75 et 100 %, mais 17 % ne sont réalisés qu'entre 50 et 75 %.

Statut juridique de la chasse

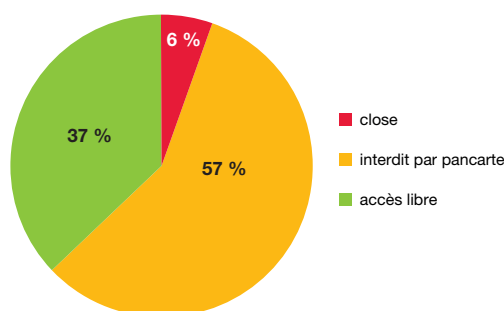


Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée 1999 et 2012



Forêt privée 2012

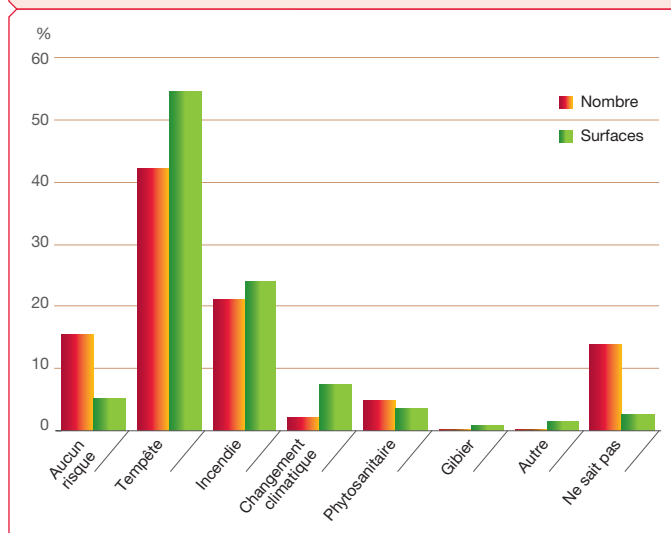
Accessibilité des propriétés forestières par le public



Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

L'accès aux forêts privées est majoritairement restreint par clôture ou pancarte. Mais lorsqu'elles ne sont pas closes, leur fréquentation s'avère faible, voire nulle pour les trois quarts d'entre elles. Les désagréments liés au public et jugés importants ne concernent que 9 % des forêts non clôturées de la région.

Répartition des types de risques pressentis à titre principal en 2012 en région Centre



Source : Agreste-enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Des risques avérés mais peu pris en compte

Les tempêtes de 1999, 2009 ou autres ont occasionné des dégâts chez 23 % des propriétaires, ils détiennent 40 % des surfaces forestières de la région. L'incendie n'a concerné quasiment aucun propriétaire. Dans la région, la tempête est donc le principal risque pressenti. Au moins trois-quarts des surfaces forestières ne sont assurées ni contre la tempête ni contre l'incendie. La responsabilité civile est l'unique couverture pour 92 % des propriétaires. Les raisons évoquées pour cette absence d'assurance sont la faiblesse estimée du risque et le coût de ces assurances. Ce dernier argument est surtout avancé pour les plus grands domaines. De plus, 82 % de ceux qui estiment qu'un risque existe ne le prennent pas en compte dans la gestion sylvicole de leur forêt (58 % des surfaces).

Méthodologie

L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 fait suite à une enquête antérieure menée en 1999. La forêt privée est ici définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

L'enquête a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. Elle a été conduite en face-à-face auprès d'un échantillon de 6 000 propriétaires de forêt privée, en métropole et pour la première fois en 2012, dans trois départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique et Réunion) par les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Pour la forêt privée en région Centre, ce sont 349 propriétaires qui ont été interrogés.

La base de sondage étant le cadastre (mis à jour en 2009), les propriétaires de forêts n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent pas être dénombrés. L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins un hectare dans un département, détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique (personne morale ou physique) et taille de superficie en forêt. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 hectares et plus, au 1/1 500 pour les propriétés de 1 à 4 hectares. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux.

Pour en savoir plus :

Site Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr
Site de la DRAAF : www.draaf.centre.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - 45042 Orléans CEDEX 1
Tél.: 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 40 69
Courriel : srise.draaf-centre@agriculture.gouv.fr



Directeur de la publication : F. PROJETTI
Rédacteur en chef : T. PLACE
Rédacteur : G. BUISSON
Composition : SRISE Centre
Impression : atelier Barbet de Jouy
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1772-6727